

PROJET
PEDAGOGIQUE

ESPACE JEUNE

NESMY



Le contexte

L'espace jeune est une section du Comité Municipal Enfance et Jeunesse.

L'environnement

Géographie

NESMY est une commune située à moins de 10 km de La Roche sur Yon, chef-lieu de la Vendée, en France.

Située à seulement 30 km des plages de l'Océan Atlantique, Nesmy vous accueille dans un cadre bocager préservé.

Pays de poteries et de tuileries, Nesmy est une commune dynamique et touristique:

Le Moulin de Rambourg, le Golf de La Domangère de renommée internationale, la Poterie artisanale, deux Campings, son Art de Vivre, la rivière L'Yon, les aires de loisirs et les sentiers de randonnées, mais aussi la zone d'activités du Chaillot facilement accessible par l'autoroute A87, les artisans et commerçants performants, un centre bourg rénové, une vie associative riche sont les atouts majeurs de la commune.

Population

La population Nesmysienne est de 2 500 habitants.

La commune de Nesmy enregistre environ 30 naissances par an.

L'habitat

La commune a la volonté politique d'assurer la réalisation de logements sociaux dans toutes les zones d'aménagement créées sur la commune. La création de logements locatifs sociaux est définie au cas par cas, en fonction d'aménagements et des possibilités des différents intervenants. La commune constate l'apparition de personnes en difficultés.

La structure

Comité Municipal Enfance Jeunesse

Les activités de ce service

Le Comité Municipal Enfance et Jeunesse propose 3 services :

- L'accueil de loisirs qui est ouvert à tous les enfants entre 3 et 11 ans. Il est ouvert tous les mercredis, petites vacances et bien évidemment pour les vacances d'été.
- L'espace jeune pour les 11-14 ans (les collégiens). Il fonctionne pendant les vacances scolaires. Les jeunes et l'animatrice préparent ensemble les activités pour les vacances suivantes.

Un agrément 3-17 ans regroupe l'accueil de loisirs et l'espace jeune.

- Le foyer des jeunes qui est ouvert aux 15-17 ans de la commune. Les jeunes ont la possibilité de se rencontrer et de participer à des activités culturelles et de loisirs, soit dans les locaux Municipaux aménagés par eux-mêmes, soit à l'extérieur. Le foyer des jeunes a été créé à l'automne 1989 à l'initiative des jeunes de la commune. Pour s'organiser, se structurer et fonctionner, celui-ci a reçu le soutien et le concours actif de la commune et des parents de jeunes.

Dans les années 1990, en réponse à la demande des jeunes, la Municipalité a mis à disposition des jeunes un local à aménager.

OBJECTIFS EDUCATIFS

L'accueil de Loisirs Municipal est un lieu de détente où l'aspect ludique est privilégié.

L'enfant y est considéré dans sa globalité, son épanouissement est favorisé par la pratique d'activités de loisirs, jeux et par une ouverture sur le monde extérieur en prenant compte des objectifs suivants :

- **Le développement psychomoteur de l'enfant** en proposant des activités physiques, manuelles, intellectuelles, de plein air, variées et adaptées.

- **Le développement de l'autonomie de l'enfant** en favorisant le faire faire, en permettant à l'enfant de s'exprimer dans son projet d'activité, en développant son sens des responsabilités ;

- **Le développement cognitif de l'enfant** en proposant des activités permettant de développer des apprentissages et les connaissances.

- **Le développement de la citoyenneté** en s'appuyant sur les règles et le fonctionnement de la vie en collectivité, en favorisant le respect de l'autre, l'ouverture vers l'autre et l'entraide.

Le public

L'espace jeune est ouvert à tous les jeunes de 11-14 ans (collégiens) de la commune.

Localisation

L'espace jeune est situé 30 rue de la Gare à Nesmy.

Horaires d'ouverture

Vacances scolaires

Les horaires des activités ainsi que les accueils libres pendant les vacances scolaires sont inscrits sur les plaquettes d'information.

Les locaux

L'espace jeune est classé en 4^{ème} catégorie pour 168 personnes.

Le bâtiment est sur 2 étages :

Au rez-de-chaussée :

-2 toilettes

-un petit bar aménagé

-une grande salle jeu (baby-foot, table de ping-pong, un coin bureau)

A L'étage :

Un grand espace avec un coin télé et des tables.

Les parties extérieures

Un préau est aménagé sur le côté de l'espace jeune.

L'équipe d'encadrement

- Une directrice BAFD pour les 2 sites : accueil de loisirs et espace jeune
- Une animatrice BAFA spécifiquement sur la jeunesse.
- Un ou des animateurs occasionnels en fonction du nombre de jeunes accueillis.

2° Les objectifs pédagogiques

Objectifs généraux, opérationnels et moyens

- **Valoriser la notion de citoyenneté**

- En favorisant la socialisation et l'intégration de tous les jeunes
- En favorisant l'accès à l'autonomie, en les rendant responsables
- En participant à la vie communale
- En mettant en place ou en participant à des actions de prévention et d'information
- En créant du lien avec les plus anciens du foyer (15-21 ans)
 - Accueil de tous les jeunes Nesmysiens âgées de 11 à 14 ans (collégiens) sans critères sociaux, de handicap...
 - Mise en place d'accès libre (gérer son inscription, son arrivée, son départ)
 - Participation à l'entretien du local
 - Participer aux animations locales
 - S'appuyer sur le tissu associatif pour la pratique d'activités
 - Espace d'information au foyer sur la prévention sur les conduites à risques et activités.
 - Cohabitation avec les jeunes du foyer
 - Règlement intérieur travaillé avec les jeunes

- **Prendre en compte les besoins et les envies des jeunes/des familles**

- En veillant à la sécurité physique et morale des jeunes
- En Respectant les rythmes de chacun
- En Écoutant/ soutenant les jeunes
- En responsabilisant les jeunes et les familles
 - Respect de la législation en vigueur
 - Occuper des infrastructures aux normes
 - Répartition par tranche d'âge sur des séjours ou activités spécifiques
 - Bilan à la fin de chaque série de vacances avec les familles et les jeunes + préparation de futures vacances
 - Bilan à la fin de chaque activité avec les jeunes
 - Mise en place d'accueils libres et des temps de discussions/d'échanges

- **L'épanouissement des jeunes**

- Leur permettre de découvrir d'autres activités, d'autres lieux, d'autres cultures
- Proposer des activités renouvelées et innovantes
- Leur permettre de trouver du sens à leur quotidien et à leurs actions futures
- Passer des vacances ou un moment dans la convivialité
 - Mise en place d'activités artistiques, culturelles, sportives, de création...
 - Appel à des intervenants diplômés
 - Appui sur le tissu associatif
 - Mise en place de mini-camps
 - Animations avec d'autres structures jeunesse

3° Le projet de fonctionnement

a/ « la vie quotidienne »

L'aménagement des locaux

L'aménagement de l'espace jeune permet aux adolescents de s'approprier le local.

Différents aménagements sont mis en place pour faciliter les activités : coin jeux, coin calme, coin « bar ».

L'affichage est organisé autour de trois espaces :

- Un espace d'information (règles de vie, programme, possibilités de sorties...)
- Un espace d'exposition (photos)
- Un espace prévention

Fonctionnement des accueils libres et des temps d'animation

Les accueils libres

Qu'appelle-t-on les accueils libres ?

On appelle accueil libre, des moments où les jeunes pourront venir à de l'espace jeune.

Toutefois des plages horaires et des dates précises seront fixées pour les accueils libres. (ces accueils libres seront encadrés par la responsable jeunesse et mis en place une après-midi à chaque période de vacances scolaires. Sur les plages horaires de ces accueils, les jeunes signeront un document signalant l'heure de leur arrivée et l'heure de leur départ. Les jeunes sont sous la responsabilité du personnel encadrant uniquement lors de leur présence dans le local.

Le fonctionnement des accueils libres sera expliqué aux familles et écrit sur le règlement intérieur.

Les temps d'animation

Des activités seront préparées par l'animateur et/ou proposées par les jeunes. Ces animations se déroulent généralement sur une demi-journée. Toutefois des animations à la journée pourront être mises en place ainsi que l'organisation de mini-camps.

- ***L'accueil***

L'accueil aura lieu directement à l'espace jeune aux horaires indiqués sur la plaquette d'information pour les temps d'animation et les accueils libres.

- ***La collation***

Un temps de pause l'après-midi pourra être mis en place avec les jeunes. Il pourra éventuellement être préparé par les jeunes eux-mêmes (atelier cuisine). Ce moment est un réel moment d'échanges avec les jeunes.

- ***La fin de l'activité***

A l'heure prévue sur la plaquette, les jeunes repartiront avec leurs parents ou seuls, si nous avons l'autorisation de ces derniers.

Les intervenants extérieurs.

Pour la mise en place d'activités spécifiques, l'espace jeune peut faire appel à des intervenants extérieurs qualifiés (exemple : brevet d'état spécifique). Dans ce cas, l'équipe d'encadrement reste garante de la sécurité affective et physique des enfants, ainsi que des orientations définies dans ce projet pédagogique.

Un travail de préparation est fait avec les intervenants avant l'action afin d'assurer de la concordance de méthode avec le projet pédagogique.

b/ Les relations

Les règles de vie

Toute vie en collectivité implique le respect par tous de certaines règles.

Ces règles ont différents objectifs :

- Permettre la vie en collectivité, sans conflits ni rapports de forces
- Responsabiliser les jeunes
- Assurer la sécurité matérielle et affective des enfants

Elles ont pour fonction d'établir un cadre en donnant des repères clairs aux jeunes sur leurs droits et devoirs. Elles ont été travaillées avec les jeunes.

Ces règles ne sont pas immuables. Elles peuvent évoluer, notamment au cours des échanges jeunes-animateurs-parents.

La relation jeune/animateur

L'animateur est garant la sécurité physique, psychologique et morale des jeunes. A l'écoute des adolescents, il les accompagne et les guide dans l'élaboration de leurs projets. L'animateur doit adopter une conduite adéquate et respecter les règles de vie de l'espace jeunesse.

Il a à sa disposition les outils de réglementation et de législation concernant l'accueil des mineurs ainsi que des documents spécifiques relatifs à l'animation.

La relation ados/ados

L'animateur fait appliquer les règles de vie élaborées avec les jeunes et veille à ce que les jeunes soient respectueux entre eux.

On veille également à développer l'esprit de solidarité entre les jeunes.

Les relations avec les familles

Notre travail s'appuie sur un partenariat avec les familles des jeunes accueillis.

Nous développons des rencontres régulières avec les familles, sous différentes formes :

- Réunions d'information,
- Invitation à participer à des activités ou des sorties,
- Organisation de moments festifs auxquelles les familles sont conviées...
- Nous diffusons également un programme des activités et projets.

c) Les activités

La conception des activités

L'activité est un facteur pour le développement du jeune. Le jeune va se construire, se responsabiliser, devenir plus autonome et apprendre à maîtriser son environnement. Avant de proposer une activité, il est donc important de réfléchir à ce qu'elle apportera aux jeunes.

A l'opposé d'une conception de consommation, nous essaierons au maximum de mettre en place des activités afin de répondre au mieux aux besoins des jeunes.

Nous favorisons une démarche de projet collectif en lien notamment avec tous les acteurs locaux.

Les domaines d'activités

Favorable à une prise en compte globale des besoins de chaque jeune, nous proposons des activités dans différents domaines :

- Le jeu, sous ses différentes formes (jeux sportifs, jeux d'équipe, jeux de société...)

- Les activités d'expressions manuelles, artistiques...
- Les activités de découverte (sorties, visites de musée, cinéma, théâtre, découverte du milieu rural, découverte d'autres milieux...)
- Les activités physiques et sportives
- Accompagnement de certaines manifestations de la commune (ex: comité de jumelage...)

Qui propose les activités ?

L'animateur doit faire en sorte que les jeunes choisissent et préparent leurs activités :

- En faisant des propositions (panneau, libre expression..)
- En évoquant des idées sur des temps informels (accueil libre, goûter...)

Mais également, les parents, les membres du Service Municipal Enfance et Jeunesse participeront à l'élaboration du programme d'animation.

L'organisation d'une activité

Le lieu

Les activités pourront avoir lieu à l'espace jeune mais également à l'extérieur :

- salle de sports
- lieux extérieurs : patinoire, piscine...

L'évaluation

De la pédagogie

L'évaluation du projet permet notamment de proposer des évolutions, anticiper les difficultés et de remédier aux situations problématiques.

Elle constate l'articulation ou non entre les finalités définies dans le projet éducatif, les objectifs précisés dans le projet pédagogique et le fonctionnement de l'espace jeune.

L'évaluation portera sur les objectifs, les démarches, les actions et les moyens pour en apprécier la pertinence, l'efficacité avec les intentions de l'organisateur.